

Prenois

Homologation du circuit Dijon-Prenois : ses opposants déboutés

Le tribunal administratif de Dijon a enfin tranché. L'association Les sentinelles de la montagne dijonnaise, qui lui demandait, il y a quelques semaines, l'annulation de l'homologation du circuit de Dijon-Prenois, vient d'être déboutée.



Les opposants au circuit Dijon-Prenois mettaient en avant le volume sonore des tours de piste pour faire annuler l'homologation. Photo d'illustration Christophe Meyer

En septembre, l'association Les sentinelles de la montagne dijonnaise (SMD) demandait aux juges du tribunal administratif d'annuler l'arrêt préfectoral, du 24 mars 2021, homologuant à nouveau, pour quatre ans, le circuit Dijon-Prenois.

L'association mettrait notamment en avant le volume sonore des tours de piste, « non réglementaire », selon elle, en présentant un unique relevé, fait par un huissier, à proximité du circuit un jour de course. Elle estimait aussi que « l'évaluation des incidences Natura 2000 est insuffisante et lacunaire », le circuit étant situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Enfin, elle pointait du doigt l'absence

de certains documents dans le dossier présenté au préfet.

« Difficilement compréhensible »

Après plus d'un mois de réflexion et d'études des pièces fournies par les différentes parties, le tribunal administratif a rendu son délibéré, jeudi. Il a rejeté la demande de l'association estimant que l'homolo-

gation du circuit ne portait pas atteinte « aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 situés à proximité, ni plus généralement qu'il aurait un impact significatif sur l'environnement ».

Ni même que les relevés sonores effectués suffisaient à établir que « les nuisances sonores dont se plaignent les requérants sont fréquentes et habituelles ».

« Au moins, ils seront plus carrés pour le futur renouvellement... »

Lors de l'audience, l'avocat du circuit Dijon-Prenois, M^e Leclerc, avait rappelé que le circuit faisait mesurer régulièrement son niveau sonore. « La conclusion, c'est qu'il n'y a aucune journée au circuit qui dépasse les niveaux de bruit autorisés », assurait-il, documents à l'appui.

La petite association ne fera pas appel de cette décision. « Je ne pense pas que ça en vaille la peine, car la décision en appel risque d'arriver après la nouvelle homologation en 2025 », déclare Martine Page. « Maintenant, on va réfléchir à d'autres actions. L'idéal serait de pouvoir multiplier les conseils d'huissier pour le bruit et de déposer plainte à chaque fois, mais ça coûte de l'argent. En tout cas, moi qui vis à Prenois, je peux vous dire que ce circuit continue de faire un bruit d'enfer. Sans parler des dégâts écologiques ; faire tourner des voitures qui polluent, alors qu'on demande aux citoyens de faire des efforts. »

• Yannick Berton

Morey-Saint-Denis

Un trio de trop jeunes cambrioleurs

Le tribunal correctionnel de Dijon jugait deux jeunes Italiens. Un troisième comparait absent car il est mineur. Ils sont notamment accusés d'avoir participé à un cambriolage et à une tentative de cambriolage, avec un troisième, mineur, qui sera jugé en janvier par le tribunal pour enfant.

S., G. et leur copain, un autre G. qui porte le même prénom, ont été interpellés dans un hôtel dijonnais dimanche dernier. Leur voiture a été filmée par la vidéosurveillance d'une maison cambriolée deux jours plus tôt à Morey-Saint-Denis. Mais il y a un souci G., celui qui est dans le box, affirme qu'il a 15 ans. Mais en s'appuyant sur une datation osseuse, le parquet le poursuit comme majeur. « La datation n'a pas été analysée par un radiologue et doit être prise avec précaution », relève son avocat, M^e Henriot. Qui s'appuie aussi sur une jurisprudence de la cour de cassation : une datation osseuse ne suffit pas. Le tribunal décide malgré tout d'instruire le dossier.

Les trois jeunes gens sont accusés de s'être introduits vendredi 27 octobre, vers 17 heures, dans une belle demeure de Morey-Saint-Denis. L'alar-

L'HOMME QUI A RÉVEILLÉ LE VIGNOBLE JURASSIEN

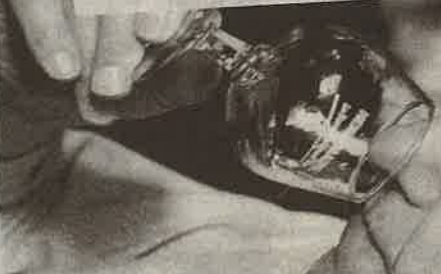
20 ans après sa disparition, découvrez le parcours étonnant de ce vigneron chef d'entreprise



22 €
128 PAGES

HENRI MAIRE
LA FOLLE PASSION DE LA VIGNE ET DU JURKA

MARCHEY LES BAINS



EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

En vente également sur notre site

LE BIEN PUBLIC

LE JOURNAL

LE PROGRES

CDO08 - V1

